

DELIBERATION : 2024-01-13

OBJET : Approbation des tarifs applicables dans les musées et hors les murs à compter de la saison 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELISSIER Stéphane

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
FALASCHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

COTTON Daniel
BONIFASSI Éric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

Val de Chavagne :

Vergons :

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. COTTON Daniel ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. OTTO-BRUC Thierry supplée par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. JOUBERT Martial ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme TILLEMANN line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André

Absents excusés : M. BIANCO Philippe ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme ISNARD Madeleine ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : Mme COZZI Marion

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET: Approbation des tarifs applicables dans les musées et hors les murs à compter de la saison 2024

Exposé

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon propose à la vente au sein de ses musées de la Distillerie à Barrême et de la Minoterie à la Mure-Argens, des produits, des ouvrages, des prestations culturelles et de la billetterie. Par délibération en date du 12 avril 2022, le Conseil Communautaire a fixé les tarifs applicables à ces ventes.

Compte tenu de l'évolution des prix d'achat des marchandises, des prestations et du panel de produits qui évolue et s'adapte aux propositions du programme culturel annuel, il convient que les tarifs ad hoc soient remis à jour.

La grille tarifaire proposée en annexe de la présente délibération se décline par types de prestation, de public, par site et par produit.

Cette proposition tarifaire inclue également comme chaque année quelques demandes de gratuité concernant :

- Tous les spectacles vivants, les concerts et projections organisés dans les musées dans le cadre de la programmation culturelle 2024 (6 dates);
- Les entrées aux musées à l'occasion du vernissage et de la fermeture de la saison 2024;
- Les entrées aux musées à l'occasion des Journées Européennes du patrimoine ;
- Les entrées aux musées à l'occasion des Rendez-vous aux jardins sur la Distillerie ;
- Les entrées au musée de la Minoterie pour les élèves, spectateurs et encadrants dans le cadre de la représentation liée au festival de Théâtre du collège René Cassin

Ces propositions ont été validées par les membres des Commissions Culture/Patrimoine et Petite Enfance/Jeunesse, réunies le 1^{er} février dernier. En complément, les élus proposent au Conseil Communautaire de créer un statut d'ambassadeur des musées. Celui-ci permettrait, sur simple demande, à des habitants de la CCAPV, à l'occasion de l'achat d'une entrée payante plein tarif dans un des musées, de se voir remettre une carte « Ambassadeur ». Celle-ci permettrait ensuite à son détenteur de pouvoir bénéficier d'un accès gratuit et illimité au musée concernée pour la saison en cours, lorsqu'il accompagne des personnes à la découverte du musée concerné.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- _ **D'ADOPTER** les tarifs annexés applicables à compter de la saison 2024,
- _ **DE VALIDER** la liste des gratuités ci-avant exposées pour la saison 2024,

- **D'ACTER** la création d'un statut d'ambassadeur, propre à chacun des deux musées intercommunaux de la Distillerie et de la Minoterie, délivrable sur simple demande à l'occasion de l'achat d'une entrée payante plein tarif dans un des musées, et permettant ensuite à son détenteur de pouvoir bénéficier d'un accès gratuit et illimité au musée concernée pour la saison en cours, lorsqu'il accompagne des personnes à la découverte du musée concerné.
- **D'AUTORISER** à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 20 février 2024
Le Président,



Maurice LAUGIER